



Foire aux questions sur le Centre de médecine de famille

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA



CENTRE DE
MÉDECINE
DE FAMILLE

Qu'est-ce que le Centre de médecine de famille ?

La vision du Centre de médecine de famille (CMF) du Collège des médecins de famille du Canada^{MC} (CMFC) constitue un modèle de soins primaires étayé par des données probantes dans lequel les médecins de famille, avec le soutien d'une équipe de professionnels de la santé spécialisés, offrent à leurs patients des soins accessibles de qualité. Grâce à l'appui de leur équipe de santé, les médecins de famille qui exercent dans un CMF consacrent moins de temps à des tâches administratives fastidieuses. Ils sont donc mieux placés pour offrir des soins accessibles et de qualité à leurs patients, ce qui permet de réaliser des économies dans l'ensemble du système en réduisant le nombre de visites aux urgences et en optimisant la prise en charge des maladies chroniques.

Quels sont les avantages du CMF ?

Voici quelques avantages généraux du CMF :

- Des soins rapides, accessibles et de grande qualité aux patients et à leurs familles
- Du soutien professionnel aux médecins de famille pour les tâches cliniques et administratives
- Un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle, et une plus grande satisfaction professionnelle pour les médecins
- Une réduction des coûts en aval grâce à la réduction des visites aux urgences et à l'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques

Pour un résumé plus détaillé des avantages du CMF, veuillez visiter la section **Preuves** du **site Web du Centre de médecine de famille**.

Quelles sont les principales différences concrètes entre le CMF et les anciens modèles de soins primaires ?

Pour les patients :

- Selon la nature et la gravité de leur(s) problème(s) de santé, les patients traités dans un CMF n'ont pas nécessairement besoin d'être vus par un médecin à chacune de leurs consultations.
- Dans un CMF, les heures d'ouverture prolongées et la plus grande disponibilité offerte par une équipe de prestataires de soins assurent aux patients un meilleur accès aux soins.

Pour les médecins :

- Dans un CMF, les médecins comme les patients tirent parti de l'accès accru à un réseau d'autres ressources en santé et prestataires de soins. Par exemple, un médecin exerçant dans un CMF qui souhaite orienter son patient vers un autre prestataire de soins a peut-être déjà établi une relation avec celui-ci, ce qui permet de simplifier le processus. En raison des relations qu'ils entretiennent avec les autres prestataires, les médecins de famille sont mieux en mesure d'offrir des soins continus à leurs patients.
- Les médecins qui exercent dans un CMF profitent de l'expertise et du soutien d'une équipe diversifiée de professionnels de la santé. Cette équipe appuie le médecin de famille dans les traitements et les tâches administratives.
- Les médecins qui exercent dans les CMF utilisent en général des dossiers médicaux électroniques interopérables pour partager l'information avec les autres prestataires de soins et réseaux de santé, ce qui simplifie l'échange d'information.

- Selon deux sondages récents, le bien-être et la satisfaction professionnelle des médecins de famille qui exercent en CMF seraient plus grands que celle observée dans une cohorte générale de médecins de famille.
 - » Basés sur les réponses d'une cohorte générale de plus de 4000 médecins, résidents et étudiants en médecine, les résultats du **Sondage national de l'AMC sur la santé des médecins** de 2021 publiés récemment révèlent que :
 - Soixante-dix-neuf pour cent des médecins et apprenants en médecine sondés se sentaient peu épanouis sur le plan professionnel;
 - Cinquante-sept pour cent des répondants ont déclaré que leur charge de travail avait augmenté, que la conciliation travail-vie personnelle était difficile et que leur santé mentale se détériorait.
 - » En revanche, un **sondage** mené en Colombie-Britannique par le General Practice Services Committee auprès des médecins de famille exerçant dans des pratiques qui s'arriment sur le modèle du CMF révèle que :
 - Soixante-quinze pour cent des médecins de famille sondés ont déclaré être assez ou très satisfaits de leur profession;
 - Soixante-quatorze pour cent des médecins de famille sondés ont déclaré se sentir assez ou très satisfaits de leur sentiment d'appartenance à leur groupe de collègues;
 - Près de la moitié des médecins de famille sondés se sont déclarés assez ou très satisfaits de leur équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Comment les CMF sont-ils financés ?

Les essais ou programmes pilotes de transition vers le modèle du CMF ont reçu des fonds en vertu d'ententes de financement spéciales qui ne sont pas nécessairement en place dans tous les provinces et territoires. Pour la rémunération des médecins et autres prestataires de soins de santé, les régimes de paiements alternatifs semblent mieux convenir au fonctionnement des cabinets qui ont adopté le modèle du CMF. Ces régimes sont encore rarement utilisés par rapport au modèle prédominant de rémunération à l'acte. L'adoption à grande échelle du concept de CMF au Canada exige une réorganisation en profondeur du mode d'allocation et d'utilisation du financement des soins primaires.

Pour contribuer aux efforts de plaidoyer en faveur du financement du modèle du CMF dans votre province ou territoire, veuillez visiter notre page **Plaidoyer numérique**.

Comment les médecins sont-ils rémunérés dans un CMF ?

Pour favoriser l'adoption des soins en équipe, le CMFC recommande aux CMF d'adopter des modes de rémunération mixtes pour les médecins de famille. La capitation mixte convient mieux pour les soins en équipe, car, contrairement à la rémunération à l'acte, elle n'incite pas les médecins à augmenter le volume de services offerts aux patients.

La recherche a aussi démontré que les modèles de rémunération par capitation mixte pouvaient entraîner de légères améliorations dans l'atteinte des cibles de qualité des soins préventifs et peuvent être particulièrement utiles pour appuyer la gestion et la prévention des maladies chroniques.

Qu'en est-il des coûts initiaux/ de démarrage ?

Pour le moment, la plupart des provinces qui envisagent l'adoption du concept du CMF financent les coûts de démarrage associés à la transition des cabinets vers ce modèle, habituellement en vertu d'ententes de financement non récurrentes pour des projets pilotes ou des essais.

Cependant, pour aider à éponger les coûts liés à la transition, le CMFC a, en collaboration avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association médicale canadienne, présenté au Comité permanent de la santé le 14 avril 2022 un mémoire recommandant l'adoption d'un **Fonds d'accès aux soins primaires**, dans lequel le gouvernement s'engagerait à verser 3,2 milliards de dollars sur quatre ans. Ce fonds :

- Financerait le déploiement d'approches de soins conformes au modèle du CMF et, pour les communautés autochtones, à leurs propres valeurs et traditions;
- Soutiendrait l'intégration des soins primaires aux services communautaires et sociaux;
- Aiderait à couvrir les frais administratifs liés à l'établissement d'une clinique de soins en équipe.

Même si le Fonds d'accès aux soins primaires n'a pas été inclus dans le budget fédéral d'avril 2022, le CMFC continue de faire des pressions pour sa création et celles d'autres formes de financement des soins primaires.

En tant que médecin de famille, comment le fait d'exercer dans un CMF affectera-t-il la portée de ma pratique ?

Du fait de leur formation, les médecins de famille sont les mieux placés pour traiter les problèmes plus complexes, en particulier s'ils sont combinés à la multimorbidité ou aux déterminants sociaux de la santé problématiques. Cependant, la présence dans un CMF de tout un éventail de potentiels prestataires de soins améliore l'accessibilité globale et la qualité des soins.

Les CMF offrent à tous les prestataires de soins de l'équipe la possibilité de travailler dans leurs champs d'exercice respectifs et d'exercer au meilleur de leurs compétences. C'est la nature et la gravité du problème du patient qui détermine quel membre de l'équipe il rencontrera.

Plus d'information

Pour plus d'information, veuillez visiter le site Web du **Centre de médecine de famille** ou communiquer avec notre agente de liaison, CMF, Rei Tanaka, à rtanaka@cfpc.ca.

© 2022 Le Collège des médecins de famille du Canada

Tous droits réservés. Ce contenu peut être reproduit en entier à des fins éducatives, personnelles et non commerciales seulement. Toute autre utilisation requiert la permission du Collège des médecins de famille du Canada.